

# Formation : Exercer son mandat d'élu CSE – de 50 pers.

**Public :** Membres du CSE

**Prérequis :** Aucun

## Objectifs de la formation

- Préciser l'**organisation, les rôles et les moyens du CSE** et définir les **règles de fonctionnement**
- **Maîtriser les prérogatives** économiques, sociales, santé et conditions de travail du CSE
- **Comprendre les règles d'information et de consultation** pour être force de proposition et préparer la négociation des accords d'entreprise

## Approche pédagogique

- Cas pratiques sur la base des documents sociaux de votre entreprise
- Des échanges au sein de l'équipe et avec le formateur pour mettre en perspective les évolutions juridiques et la réalité du dialogue social dans votre entreprise

## Programme

### Connaître les attributions du CSE

- Les changements introduits par les ordonnances Macron en matière de dialogue social
- La composition du CSE et les organes internes : le bureau (secrétaire, trésorier), les commissions obligatoires (en fonction du seuil de l'effectif) et facultatives
- Les missions et attributions du CSE
- Le Conseil d'Entreprise et les représentants de proximité : règles de mise en place et attributions

### Identifier les moyens de fonctionnement

- Les moyens du CSE : local, heures de délégation, formation...
- La communication avec les salariés
- La personnalité civile du CSE, le Règlement Intérieur du CSE

### Maîtriser l'organisation et le déroulement des réunions avec l'employeur

- Les différentes réunions : préparatoires, ordinaires et extraordinaires
- L'ordre du jour et les convocations aux réunions
- Le déroulement et le suivi des réunions : les débats, les votes, les suspensions de séance, les PV de séance

## Évaluation

- Tests
- Quiz

Accès aux personnes handicapées : nous consulter

**Conditions d'inscription en interentreprises :** Durée : 2 jours / Date et lieu : à définir / Tarif : 790€.

Cette formation peut également s'organiser en **intra-entreprise**, avec des dates et des modalités de réalisation adaptées à vos besoins. Elle s'inscrit dans le cadre légal de formation économique des élus CSE (art. L.2315-63 du Code du travail).